

Qualité de Vie au Travail : rôle de l'encadrement soignant dans la prise en charge de la souffrance des équipes et la prévention des risques psychosociaux

Formation présentielle : Paris, mardi 7 et mercredi 8 novembre 2017

Experts-Intervenants

Jean-Luc STANISLAS

Cadre Supérieur de Santé, Assistant de Pôle,
Établissement public de Santé de Ville-Évrard (Neuilly sur Marne),
Expert Pilotage de pôle, Risques Psycho-Sociaux et Conflits interpersonnels,
Master "Économie, Gestion et Management des Établissements de Santé" (Université Paris-Dauphine),
DU "Management de Pôle Médico-Hospitalier" (Université Paris-Est, Marne la Vallée),
Auteur de "*Le management stratégique des cadres hospitaliers en mutation*" (2016)

Marie PEZÉ

Docteur en Psychologie, Psychanalyste,
Responsable du Réseau de consultations "Souffrance et Travail",
Ancien Expert judiciaire,
Responsable du Certificat de spécialisation en Psychopathologie du Travail (Université René Descartes)

Lieu de la formation

FIAP Jean Monnet
30, rue Cabanis - 75014 Paris

Contexte et objectifs pédagogiques

Dans un contexte difficile pour l'institution hospitalière, les risques psychosociaux et la souffrance des soignants constituent une préoccupation majeure des établissements de santé en raison notamment du risque d'épuisement professionnel.

À vocation pratique et interactive, cette formation permettra aux **Cadres et aux Personnels des équipes soignantes** :

- de comprendre sur un plan institutionnel et individuel les **facteurs déterminants de la souffrance des équipes soignantes** ;
- de transmettre les outils de **repérage des pathologies psychiques liées au travail** (stress, violence, burn-out, harcèlement...);
- de proposer des recommandations et des conseils méthodologiques pour **la prévention des risques psychosociaux et la prise en charge des situations de souffrance** au travail ;
- d'analyser les modalités de construction d'une **démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail** (à l'échelle du service ou du pôle).

*Au cours de cette formation, des **ateliers pratiques** seront proposés aux participants afin de travailler en situation réelle à partir notamment de la projection de cas cliniques.*

À qui s'adresse cette formation ?

Sont prioritairement concernés :

- Cadres Supérieurs, Cadres de santé et Faisant fonction
- Directeurs et Coordonnateurs généraux des soins
- Infirmier(e)s et autres Personnels des équipes soignantes
- Médecins Chefs de service/ Chefs de pôle

Peuvent utilement assister :

- Médecins du travail et autres professionnels de la santé au travail
- Psychologues du Travail
- Assistantes sociales du Personnel
- Membres des CHSCT



Programme

INTRODUCTION

- La centralité du travail dans la préservation de la santé
- L'environnement jurisprudentiel récent

I IDENTIFIER LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE LA SOUFFRANCE DES ÉQUIPES SOIGNANTES

1/ Facteurs structurels et institutionnels

- Rythme et complexité des réformes, contraintes liées au bouleversement des organisations
- Importance de la logique médico-économique dans les soins et promotion d'une culture du résultat

2/ Causes organisationnelles et managériales

- Difficultés dans l'organisation et l'encadrement de l'équipe soignante
- Altération des conditions de travail (augmentation de la charge des activités afférentes aux soins, diminution des temps de transmission...)
- Difficultés communicationnelles au sein de l'équipe et gestion des conflits interpersonnels (dysfonctionnements d'équipe)

3/ Impacts individuels

- Épuisement émotionnel et capacité de résistance au stress
- Difficultés dans la relation d'aide
- Perte de l'identité professionnelle et manque de reconnaissance
- Réduction de l'accomplissement personnel au travail

II COMPRENDRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET REPÉRER LES TABLEAUX DE SOUFFRANCE AU SEIN DE L'ÉQUIPE SOIGNANTE

1/ Connaître les maladies du travail

- Pathologies de surcharge
 - Décompensations psychiques : stress, anxiété, troubles cognitifs, désengagement du travail, état de stress aigu, état de stress post-traumatique, syndrome d'épuisement professionnel ou burn-out
 - Décompensations violentes : violence contre les usagers, entre collègues, contre l'outil de travail, contre l'encadrement, radicalisation des modes managériaux
 - Décompensations somatiques : troubles musculo-squelettiques, infarctus du myocarde et AVC (Karoshi), yoyo pondéral, syndrome métabolique
- Pathologies de la solitude
 - Syndrome de stress post-traumatique dans les situations de harcèlement
 - Suicide sur le lieu de travail
 - Paranoïa situationnelle

2/ Savoir repérer les situations de souffrance personnelle et/ ou collective au sein de l'équipe

- S'appuyer sur des indicateurs objectifs de souffrance au travail (ex : taux d'absentéisme, taux de rotation du personnel, demandes de mobilité, mutations, changements de service, départs en retraite anticipée, nombre de postes non pourvus...)
- Identifier les pratiques organisationnelles pathogènes

- Conduire un entretien avec le soignant en souffrance (cadre et déroulé de l'entretien, technique du sosie, questionnaire sur l'épuisement professionnel...)
- Diagnostics différentiels avec arbres des causes

Atelier pratique n° 1

Exemples cliniques - Projection de cas filmés

Atelier pratique n° 2

Méthodologie de repérage et simulation d'entretien avec un salarié/ agent en souffrance

III PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNELS EN SOUFFRANCE ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

1/ Assurer une prise en charge adaptée des personnels en souffrance

- Orienter le salarié/ l'agent et prendre les mesures pour garantir sa protection
- Devoir d'alerte du cadre et sollicitation des interlocuteurs concernés au sein de l'établissement (Direction des soins, Service de Santé au Travail, Service du personnel/ DRH, Service social du personnel, CHSCT...)
- Sensibiliser les équipes

2/ Mettre en place des actions de prévention efficaces

- S'appuyer sur des indicateurs d'alerte au niveau du service/ du pôle
- Réduire ou éliminer les facteurs de risques présents au sein du service/ du pôle
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'évaluation et de prévention

IV CONSTRUIRE ET DÉPLOYER UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL AU SEIN DU SERVICE/ DU PÔLE

1/ S'approprier et comprendre les enjeux de la QVT

- Enjeux en présence
- Définition et composantes de la QVT
- Articulation QVT et prévention des RPS

2/ Maîtriser les points clés d'une démarche QVT

- Connaître les outils de diagnostic de la QVT
- Adapter son mode de management pour préserver la santé des personnels (pratiques participatives)
- Construire et mettre en œuvre une démarche QVT au sein du service ou du pôle

V SÉANCE FINALE DE QUESTIONS-RÉPONSES ET ÉVALUATION DE LA SESSION

Informations pratiques - Conditions générales de vente

LIEU DE LA FORMATION

FIAP Jean Monnet
30, rue Cabanis - 75014 Paris
Tél. : 01 43 13 17 00
Métro : Glacière (ligne 6)
RER : Denfert-Rochereau (RER B)

HORAIRES

Accueil : 9 h 00
Stage : 9 h 30 à 17 h 00
Déjeuner : 13 h 00 à 14 h 30
Fin : 17 h 00

RENSEIGNEMENTS

L'ENTREPRISE MÉDICALE

Département Formation
3 bis, rue du Dr Foucault - 92000 Nanterre
Tél. : 01 47 24 07 99 - Fax : 01 47 24 00 40
E-mail : formation@entreprise-medicale.fr
Site Internet : www.entreprise-medicale.fr

PARTICIPATION

Pour une personne	915 €
Par personne supplémentaire dans l'établissement	815 €
Ces prix non soumis à TVA comprennent : <ul style="list-style-type: none">- la participation à la session de formation présentielle pendant 2 journées- les déjeuners, les rafraîchissements, boissons chaudes et viennoiseries fournis à la pause, ainsi que les documents remis au cours de la session présentielle	

HÉBERGEMENT

Pour obtenir la réservation d'une chambre d'hôtel, contactez la société B.B.A via le formulaire en ligne <http://formation.netbba.com/>
Précisez que vous participez à une formation organisée par L'ENTREPRISE MÉDICALE : le meilleur accueil vous sera réservé et vos souhaits en matière de localisation, de confort et de budget feront l'objet d'une étude attentive de la part de notre partenaire. Ce service est gratuit et vous garantit une solution d'hébergement en toutes circonstances.

INSCRIPTION

Dès réception de votre bulletin d'inscription (accompagné de votre règlement par chèque sauf si le paiement se fait par mandat administratif), une convention de formation vous sera adressée, accompagnée de votre convocation et d'un plan d'accès. Une inscription n'est considérée comme définitive qu'après réception d'un courrier/courriel de commande de l'établissement ou du bulletin d'inscription du participant revêtu de la signature et du cachet du service de formation continue de son établissement. La signature de ce courrier/courriel de commande ou du bulletin d'inscription par le service de formation continue de l'établissement vaut bon de commande et signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans les conditions générales de vente de la présente rubrique.

PAIEMENT

Le paiement se fait au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre de L'ENTREPRISE MÉDICALE, ou par virement bancaire ou mandat administratif après service fait, en mentionnant l'organisme payeur le cas échéant. Toute formation commencée est due en totalité. Une facture est adressée par email au service de formation continue (ou à défaut, à tout autre commanditaire) à l'issue de la formation présentielle accompagnée des attestations de présence.

ANNULATION

Annulation du stagiaire ou de l'établissement : pour toute annulation reçue 15 jours au moins avant le 1^{er} jour de la formation présentielle (date à date), seuls les frais d'inscription sont remboursés. Au-delà de cette limite, les montants versés pour organiser cette formation étant irrécupérables auprès des prestataires sollicités, les frais d'inscription sont dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de force majeure, maladie, mouvements de grève, difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports), mais les remplacements sont admis. Les demandes d'annulations et de remplacements doivent être formulées par écrit et adressées impérativement par fax (01 47 24 00 40) ou par email (formation@entreprise-medicale.fr) pour être prises en compte.

Annulation des organisateurs : les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cette formation à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les stagiaires inscrits sont avertis par écrit. Seuls les frais d'inscription sont remboursés, y compris dans l'hypothèse d'une annulation due à un cas de force majeure survenu notamment le jour-même de la formation.

Report d'inscription : les reports d'inscription sur une autre session du même programme de formation sont admis moyennant des frais supplémentaires forfaitaires de 95 €, sous réserve du règlement de la facture concernée.

QUESTIONS ÉCRITES PRÉALABLES

Si vous souhaitez poser certaines questions aux experts intervenants préalablement à la formation présentielle, merci de les adresser à : formation@entreprise-medicale.fr en précisant le titre et la date de la formation présentielle.

Les réponses aux questions, **transmises sous anonymat aux experts intervenants**, seront apportées par ces derniers lors de la formation présentielle.

Bulletin d'inscription

(tous les champs sont obligatoires - écrire lisiblement)

Bulletin d'inscription à adresser à :

Session de formation :

L'ENTREPRISE MÉDICALE - DÉPARTEMENT FORMATION
3 bis, rue du Docteur Foucault - 92000 Nanterre
mail : formation@entreprise-medicale.fr - fax : 01 47 24 00 40

Qualité de Vie au Travail : rôle de l'encadrement soignant dans la prise en charge de la souffrance des équipes et la prévention des risques psychosociaux

Dates : mardi 7 et mercredi 8 novembre 2017 Horaires : 9h00 - 17h00

Organisme de formation spécialisé en droit et organisation des secteurs sanitaire et médico-social
Déclaration d'activité n° 1192 08550 92 - ODPC n°1502

Lieu : FIAP Jean Monnet - 30, rue Cabanis - 75014 Paris

Métro : Glacière (ligne 6) - RER : Denfert-Rochereau (RER B)

Renseignements concernant les participants

P A R T I C I P A N T 1	▼ Nom	▼ Prénom	▼ Catégorie professionnelle (cocher la case)
	<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Sage-femme <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Administratif <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Assistante Sociale <input type="checkbox"/> Autre
	▼ Fonction ou spécialité	▼ Service ou pôle d'appartenance	▼ Adresse mail du participant

P A R T I C I P A N T 2	▼ Nom	▼ Prénom	▼ Catégorie professionnelle (cocher la case)
	<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Sage-femme <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Administratif <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Assistante Sociale <input type="checkbox"/> Autre
	▼ Fonction ou spécialité	▼ Service ou pôle d'appartenance	▼ Adresse mail du participant

P A R T I C I P A N T 3	▼ Nom	▼ Prénom	▼ Catégorie professionnelle (cocher la case)
	<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Sage-femme <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Administratif <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Assistante Sociale <input type="checkbox"/> Autre
	▼ Fonction ou spécialité	▼ Service ou pôle d'appartenance	▼ Adresse mail du participant

Renseignements concernant l'établissement

▼ Nom de l'établissement	▼ Type d'établissement (cocher la case)
.....	<input type="checkbox"/> CHU - CHRU <input type="checkbox"/> Clinique privée <input type="checkbox"/> Conseil Départemental <input type="checkbox"/> CH <input type="checkbox"/> Service de Santé au Travail <input type="checkbox"/> DDCSPP/DRJSCS <input type="checkbox"/> EPSM - CHS <input type="checkbox"/> EHPAD <input type="checkbox"/> Assurance maladie <input type="checkbox"/> ESPIC (hors CLCC) <input type="checkbox"/> ESSMS (hors EHPAD) <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
▼ Adresse postale complète du Service de la Formation Continue	▼ Adresse mail du Service de la Formation Continue (envoi des conventions, convocations, attestations, factures)
.....

Règlement

Signature et cachet

Frais d'inscription pris en charge par (cocher la case)

- Budget Formation de l'Établissement ANFH Autre Organisme Paritaire Collecteur agréé
 Participant ANDPC Autre (préciser) :

Règlement

Ci-joint un chèque de€ à l'ordre de L'Entreprise Médicale. Virement bancaire
Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription revêtu de la signature et du cachet de votre établissement. La signature de ce bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans la rubrique "Informations pratiques - Conditions générales de vente".

Fait à le

